

Des voix: Bravo!

Une voix: Personne ne pourrait jamais porter une pareille accusation contre le premier ministre!

Le très hon. M. Trudeau: Par conséquent, c'est le cabinet qui a pris cette décision qui fut communiquée à la Commission de la Fonction publique. Cette dernière s'est mise à l'œuvre et a tenté de dresser un programme qui donnerait les résultats voulus.

J'ajoute que notre pays est bilingue, mais j'ai précisé qu'on demandait des franchophones, quelle que soit leur origine raciale.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le président du Conseil du Trésor a déclaré, le 26 janvier, que ce programme ne sera pas approuvé par le gouvernement avant d'avoir été soumis au Conseil du Trésor et approuvé. Le premier ministre déclare maintenant que le programme a été approuvé en novembre.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. John G. Diefenbaker (Prince-Albert): On s'est endormi au travail.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Allez, donnez-nous une autre réponse de ce genre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne s'agit pas d'une question de privilège, mais d'un sujet de discussion. Il y aura d'autres occasions de débattre cette question. Nous aurons demain une autre période de questions et les députés pourront en profiter.

M. Bell: On en discutera sûrement à la télévision.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je demanderais au premier ministre d'expliquer pourquoi il a dit que le cabinet avait pris cette décision en novembre, pourtant, encore la semaine dernière, on nous a dit que le gouvernement n'avait pas réussi à découvrir qui avait diffusé la note de service en question. Je prétends donc qu'on nous raconte un tas de balivernes au sujet de la décision du cabinet en novembre, rien de plus.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est pas là une question de privilège; c'est une simple question. Je le répète: nous aurons demain une autre période de questions qui permettra peut-être aux députés de reprendre le sujet s'ils ne sont pas satisfaits des renseignements qu'on leur a donnés. L'ordre du jour.

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE 1970 SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉORGANISATION DES MINISTÈRES, DES DÉPARTEMENTS D'ÉTAT, DES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 1^{er} février, de la motion présentée par l'honorable M. Drury
[Le très hon. M. Trudeau.]

(au nom du premier ministre): Que le bill C-207, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, avant la fin du débat hier, j'ai signalé...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si les députés voudraient bien permettre au député qui a la parole de faire ses remarques. Les conversations pourraient peut-être se poursuivre en dehors de la Chambre ou derrière les rideaux. Elles dérangent ceux qui veulent suivre le débat ainsi que le député qui tente de prononcer un discours.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, les députés qui prennent la parole immédiatement après la période des questions font face à une situation de ce genre presque chaque jour. Hier soir, en terminant mes remarques, j'ai mentionné que la question du contrôle de notre environnement devrait transcender toute susceptibilité au sujet de la constitution, au sujet de ce qui pourrait se dire aux réunions des premiers ministres, et ainsi de suite. Ce qui est en cause ici, indépendamment de l'environnement, c'est la vie elle-même. Chaque jour, nous apprenons que de nouvelles substances polluent notre environnement. Chaque jour, nous entendons parler de nouveaux produits chimiques et de nouveaux poisons. Ce qu'on nous a signalé de particulièrement important ces derniers jours, c'est la découverte d'un niveau excessif de mercure dans les espadons. On trouve de ces poissons en haute mer. Il y a à peine quelques semaines, sur la côte ouest, on découvrait que du chien de mer destiné à l'Europe était aussi contaminé. Ces poissons ont été saisis. De nombreuses autres espèces de poissons trouvent leur nourriture au fond de l'océan. Ils pourraient eux aussi contenir du mercure ou des insecticides et être nocifs s'ils étaient consommés par des humains. Ces produits chimiques nuisent aussi aux poissons de mer. Il est vrai que du point de vue politique le Canada n'a pas d'autorité au-delà de ses frontières et de ses eaux territoriales. Il est vrai que si nous agissons nous pourrions peut-être indirectement amener d'autres pays à contrôler l'environnement à l'intérieur de leur territoire. Le Canada devrait certes maintenir la ligne de conduite qu'il a suivie dans certains cas. Par exemple, pour manifester notre inquiétude, nous avons adopté un bill qui nous permet d'exercer une certaine surveillance sur les régions arctiques. Dans ce cas, le gouvernement n'a pas hésité à présenter une mesure législative qui a porté la limite de nos eaux à 100 milles marins au large de nos côtes. En effet, nous tenons compte du droit international et de ses principes, mais nous avons déclaré que notre décision ne pourrait pas être contestée devant les tribunaux internationaux. Même s'il n'était pas pratique ou souhaitable d'étendre notre autorité à ces fins au large des côtes, dans la mesure où nous pouvons exercer cette autorité, nous devrions prendre des mesures définitives afin de protéger la vie et de nous protéger.

L'océan produit 70 p. 100 de l'oxygène que nous respirons. Selon des études scientifiques, le fait de déverser des pesticides et d'autres produits chimiques, des tonnes de déchets et des milliards de gallons d'autres substances